

NOTE EXPLICATIVE

Les réponses à l'appel à concurrence relatif à **la réfection et la peinture de la toiture de l'école Jean MERMOUD**, sont à déposer, contre récépissé, au secrétariat de la Direction des Finances - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, tous les jours ouvrables de 7h15 à 15h30, ou sous format électronique sur la plateforme www.marchespublics.nc, **au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence paru dans la presse.**

La présente consultation se compose en deux lots lesquels sont :

- Lot 1 : réfection de la toiture de l'école Jean MERMOUD,
- Lot 2 : mise en peinture de la toiture de l'école Jean MERMOUD.

La durée d'exécution ne devra pas dépasser la durée plafond de 4 mois.

Ces deux lots pouvant faire l'objet d'attributions séparées, une coordination étroite entre les titulaires sera indispensable pour garantir le parfait achèvement des travaux.

Visite des lieux :

Avant de chiffrer son offre de prix, il est IMPERATIF et même obligatoire que chaque soumissionnaire de se rendre sur les lieux et analyse l'état et la nature des supports afin d'avoir une pleine connaissance du dossier et de mieux apprécier les travaux à réaliser.

Une visite des lieux sera effectuée le 01/09/2026 à 9h00 au sein de l'établissement scolaire Jean MERMOUD, situé au 19 rue Michel KAUMA à Nouméa.

Les candidats qui souhaitent y assister sont tenus d'informer le maître d'ouvrage de leur venue au moins 48 heures au préalable par voie électronique (ruth.langeron@ville-noumea.nc).

Lors de la visite des lieux, il ne sera délivré aucune information qui ne soit déjà incluse dans les pièces constitutives du dossier. Toutes les questions faisant suite à cette visite devront être formulées via la plateforme www.marchespublics.nc dans les 5 jours calendaires qui suivront la visite.

Il ne pourra en aucun cas faire prévaloir une méconnaissance des prestations à effectuer tant en ce qui concerne les fournitures que la mise en œuvre.

Aucune plus-value ou indemnité particulière pour méconnaissance d'inconvénients, sujétions ou difficultés de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée.

Enfin, les candidats qui souhaiteraient éventuellement prendre des photographies devront prendre soin de ne pas léser le droit à l'image des personnes présentes sur les lieux.

À l'issue de la visite, un certificat de visite des lieux sera remis par le représentant du service technique. Le certificat de visite, pièce constitutive de la candidature, fera l'objet d'une signature sur place par le conducteur d'opération en charge de la consultation et devra **impérativement** être joint au dossier de réponse.

Variante :

La présentation de variantes techniques pour les lots n°1 et n°2 n'est pas autorisée.

Relevés de métrés sur site :

Les quantités portées sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) sont données à titre indicatif. Les soumissionnaires ont l'obligation de procéder à leurs propres relevés et métrés sur site (longueur de rampants, débords, ondes) avant la remise des offres. Les surfaces de toiture s'entendent en "surface développée" (réelle).

Dossier de consultation et remise de l'offre :

I. Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- la présente note explicative,
- la déclaration sur l'honneur annexée à la présente note explicative, à compléter et à signer,
- le projet de contrat public à compléter et à signer,
- le cahier des charges (C.D.C) pour les lots n°1 et n°2,
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter pour les lots n°1 et n°2,
- le plan 01 de situation,
- le plan 02 de repérage des surfaces concernées,
- le rapport technique "Diagnostic couverture".

II. L'offre du soumissionnaire doit comporter les pièces suivantes :

☐ Pièces relatives à la candidature :

- ☐ la déclaration sur l'honneur complétée et signée,
- ☐ un extrait de K-bis ou un certificat d'inscription au répertoire des Métiers datant de 3 mois à la date de remise des offres,

Si le signataire des pièces du dossier de candidature n'est pas cité comme gérant dans l'extrait K-bis, il doit impérativement fournir une délégation de signature de la gérance.

Si le candidat n'est pas immatriculé au R.C.S., il doit justifier sa non-inscription en précisant son statut juridique, et fournir tout document attestant de l'existence juridique de son activité.

- ☐ la liste des références et garanties professionnelle du candidat,
- ☐ les références sur les travaux similaires,
- ☐ le plan de charge de l'entreprise au moment de la soumission (modèle de tableau en annexe 3),
- ☐ le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années,

Pour les entreprises dont la création est inférieure à un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de cette déclaration concernant le chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

☐ Pièces relatives à l'offre :

- ☐ la déclaration sur l'honneur complétée et signée,
- ☐ le projet de contrat public complété et signé,
- ☐ la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) complétée suivant le lot soumissionné,
- ☐ la liste des moyens en matériel et humain qu'il compte expressément affecter au chantier,

- ☐ un mémoire technique décrivant la méthodologie d'exécution des travaux que compte employé l'entreprise en charge des travaux pour chaque Lot,
- ☐ un planning détaillé des travaux pour le lot soumissionné,
- ☐ pour le lot n°1, l'ensemble des documentations, fiches techniques et notices descriptives relatives aux systèmes de peinture, aux éléments de fixations, aux bandeaux de rive ainsi qu'aux divers produits mis en œuvre dédiés à l'exécution des travaux,
- ☐ pour le lot n°2, les fiches et notices techniques caractéristiques concernant les différents types de peinture et produits utilisés,
- ☐ Le certificat de visite "obligatoire" complété et signé,

La non production de l'une des pièces énumérées ci-dessus pourra entraîner, après mise en demeure préalable restée sans suite, l'élimination du soumissionnaire.

Le C.D.C. fait partie intégrante du contrat et n'est pas à joindre à l'offre. Il est considéré comme accepté sans aucune modifications et sans réserves par le soumissionnaire.

III. Les offres matérialisées seront déposées sous enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

- Madame le Maire de la Ville de Nouméa,
- ***La réfection et la peinture de l'école Jean MERMOUD***
- à n'ouvrir que par la commission de dépouillement des offres
- à déposer impérativement au secrétariat de la Direction des Finances
2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Nouméa

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le dossier de consultation devront impérativement être déposées sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc au plus tard **CINQ jours calendaires avant la date limite de remise des offres fixée par l'annonce légale et ses modificatifs.**

La Ville de Nouméa se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à concurrence.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

A l'appui de sa soumission, le candidat fournit les pièces justifiant ses capacités juridiques, techniques et financières nécessaires.

L'acheteur public apprécie souverainement ces capacités au regard de l'objet du contrat et de ses conditions d'exécution.

JUGEMENT DES OFFRES

Les offres sont jugées sur la base des dispositions suivantes :

Les offres seront notées sur 100 points sur la base des critères énumérés ci-dessous :

Critères	Répartition des points
Prix de la prestation	60
Valeur technique	30
Délai	10
TOTAL	100

Méthode de notation du critère prix :

L'offre la moins disante se verra attribuer 60 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{60 \times \text{montant de l'offre moins disante}}{\text{montant de l'offre à noter}}$$

Méthode de notation du critère valeur technique

Noté sur 30 points répartis comme suit :

Sous-critères	Répartition des points
La méthodologie d'exécution des travaux : organisation du chantier, phasage des travaux, moyens de levage et d'accès ..	10
Matériaux et durabilité : qualité des peintures, des éléments de toiture, du système d'étanchéité bicouche ...	5
La sécurité du chantier et ouvrage fini : dispositif de sécurité pendant les travaux et gestion de l'occupation du domaine public	10
Les moyens humains et techniques affectés à ce chantier..	5

Le nombre de points par sous-critère est octroyé selon la méthodologie ci-dessous,

% des points	Correspondance
0%	Très insuffisant
25%	Insuffisant
50%	Moyen
75%	Satisfaisant
100%	Très satisfaisant

Méthode de notation du critère délai :

L'offre présentant le délai le plus réduit obtiendra 10 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{10 \times \text{délai le plus court}}{\text{délai de l'offre à noter}}$$

Les calculs, partiels ou totaux, accomplis pour le jugement des offres seront réalisés jusqu'à la deuxième décimale sans arrondir.

Ne participent pas au jugement les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Offres inacceptables :

Une offre est inacceptable si son montant est supérieur à 10 % de l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Offres anormalement basses :

Une offre est potentiellement anormalement basse si cumulativement elle est :

- inférieure à la moyenne arithmétique de l'ensemble des offres des candidats agréés à concourir dans le cadre d'une consultation, après application d'un abattement à cette moyenne d'un coefficient de 25%,
- inférieure à l'estimation retenue par le maître d'ouvrage après abattement par application du même coefficient fixé ci-dessus.

Elle sera, le cas échéant, déclarée anormalement basse et éliminée après avoir été invitée à préciser dans un délai approprié le contenu de sa proposition et à justifier son prix.

CONSULTATION POUR :

**RÉFECTION ET PEINTURE DE L'ÉCOLE JEAN
MERMOUD**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

.....
.....
.....

déclare sur l'honneur que l'entreprise

.....
.....
.....

dont je suis le représentant légal est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales et d'assurance en responsabilité civile.

A, le

.....